

Fiche de données de sécurité (FDS)

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/engagement

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Double Nickel LC
Type de produit : Concentré liquide
N° d'enregistrement EPA : 70051-107
Ingrédient actif : Souche D747 de *Bacillus amyloliquefaciens*
N° CAS : 68038-60-8

1.2. Utilisation pertinente prévue de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Biofongicide
Utilisation déconseillées : Tout usage non indiqué sur l'étiquette

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom : Certis U.S.A., LLC
Adresse : 9145 Guilford Road, Suite 175
Columbia, Maryland 21046
États-Unis
Numéro de téléphone : +01 (800) 255-3924
Site Web : <http://www.certsusa.com>

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-255-3924

SECTION 2 : Identification des dangers 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du danger : Non classifié par l'OSHA
Terme d'avertissement de l'EPA : Attention (voir la rubrique 15)
Énoncés de danger : Aucun
Pictogramme : Aucun
Conseils de prudence : Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Éviter le contact avec les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer et d'aller aux toilettes.

Fiche de données de sécurité (FDS)

- 2.2 Autres dangers :** Pour usages terrestres : Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans des zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales sous le niveau moyen des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive ou le ruissellement à partir des zones traitées.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Substances

Ingrédient	Pourcentage	N° CAS
Souche D747 de <i>Bacillus amyloliquefaciens</i>	98,85	68038-60-8

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Mesures génériques

- Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement avec de l'eau en tenant l'œil ouvert pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes après 5 minutes, le cas échéant, et continuer de rincer l'œil. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec beaucoup de savon et d'eau. Si l'irritation persiste, appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.
- Inhalation :** Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils.
Avoir l'étiquette du produit lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin.

4.2. Les symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Peut provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

4.3. Indication de tout soin médical immédiat et traitement particulier nécessaire

Note aux médecins : L'ingrédient actif contenu dans ce produit a une forte affinité pour le charbon activé. En cas d'ingestion de grandes quantités, administrer 5 mg/kg d'une suspension de charbon actif (50g/400 ml d'eau).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés :** Toutes les méthodes
- Moyens d'extinction inappropriés :** Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux :** Aucun connu

Fiche de données de sécurité (FDS)

5.3. Conseil pour les pompiers

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Aucune précisée

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Utiliser les protections personnelles telles qu'indiquées dans la rubrique 8.

Pour les intervenants d'urgence : Utiliser les protections personnelles recommandées dans la rubrique 8.

6.2. Précautions pour l'environnement

Ne pas réutiliser les contenants du produit. Éliminer les contenants du produit, les contenants de déchets et les résidus conformément aux réglementations sanitaires et environnementales locales et nationales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement : Récupérer le produit libre. Utiliser un matériau absorbant pour minimiser le ruissellement de produit déversé.

Méthodes de nettoyage : Balayer et placer dans un contenant de produits chimiques. Sceller le contenant et manipuler d'une manière approuvée. Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les approvisionnements en eau. Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales pour l'élimination des déchets non dangereux.

Autres informations : Aucune

6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubrique 8 pour les limites d'exposition professionnelle et les mesures de gestion des risques. Se référer à la rubrique 13 pour les considérations d'élimination.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manutention sans danger :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer et d'aller aux toilettes.
- Enlever les vêtements/EPI immédiatement si les pesticides ont pénétré à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et mettre des vêtements propres.
- Retirer les EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

7.2. Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer ce produit dans un endroit sec inaccessible aux enfants. N'entreposer que dans le contenant d'origine. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets agréée.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection personnelle**8.1. Les paramètres de contrôle**

Niveau d'exposition tolérable (NET) de l'OSHA : Non déterminé

Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Non déterminée

Autres limites d'exposition : Non déterminée

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Utiliser dans un endroit bien ventilé

Équipement de protection personnelle

Protection des yeux/du visage : Aucune spécifiée

Protection de la peau : Chemise à manches longues et pantalon

Protection des mains : Gants imperméables à l'eau

Protection corporelle : Chaussures et chaussettes

Protection respiratoire : Les chargeurs du mélangeur et les applicateurs doivent porter un respirateur avec filtre anti-poussière et anti-brouillard d'au moins de la classe N-95, R-95 ou P-95 des normes NIOSH.

Risques thermiques : Aucun

Considérations sur l'hygiène générale : L'exposition répétée à des concentrations élevées de protéines microbiennes peut entraîner une sensibilisation allergique.

Laver les vêtements et EPI en suivant les instructions du fabricant immédiatement après usage et avant de les réutiliser.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans des zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales sous le niveau moyen des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive ou le ruissellement à partir des zones traitées.**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique : Liquide de couleur havane

Odeur : Léviliforme

Seuil de l'odeur : Non déterminé

pH : 4,0 à 5,0

Point de fusion / Point de congélation : 0°C (32°F)

Point d'ébullition initial : 100°C (212°F)

Intervalle d'ébullition : Non disponible

Point d'éclair : Non disponible

Taux d'évaporation : Non disponible

Fiche de données de sécurité (FDS)

Inflammabilité (solide, gaz) :	Non disponible
Limites inférieures et supérieures d'inflammabilité :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité :	8,5 à 8,6 lb/gallon
Solubilité :	Non disponible
Coefficient de partage (n-octane/eau) :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	4,0 à 16 cP
Propriétés explosives :	Aucune connue
Propriétés oxydantes :	Aucune connue

9.2. Autres informations

Non disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<u>10.1. Réactivité</u>	Stable
<u>10.2. Stabilité chimique</u>	Stable
<u>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</u>	Aucune réaction dangereuse connue.
<u>10.4. Conditions à éviter</u>	Aucune condition à éviter connue.
<u>10.5. Matériaux incompatibles</u>	Aucun matériau incompatible connu.
<u>10.6. Produits de décomposition dangereux</u>	Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations toxicologiques sur la substance ou le mélange :

LD₅₀ (oral)	LD ₅₀ > 5 000 mg/kg de poids corporel du rat, les résultats des tests basés sur un produit similaire contenant le même ingrédient actif
LD₅₀ (voie cutanée)	LD ₅₀ > 5 050 mg/kg de poids corporel du rat, les résultats des tests basés sur un produit similaire contenant le même ingrédient actif
LD₅₀ (inhalation)	LD ₅₀ > 2,18 mg/L, les résultats des tests basés sur un produit similaire contenant le même ingrédient actif
Corrosion / irritation cutanée :	Non irritant, Catégorie de toxicité IV

Fiche de données de sécurité (FDS)

Irritation de l'œil : Pas d'effets positifs exposés dans les yeux après le traitement. Pratiquement non-irritant, Catégorie de toxicité IV

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible.

Autres informations sur les effets néfastes sur la santé :

Cancérogénicité

Inscrit par le NTP : Sans objet.

Inscrit par IARC : Sans objet.

OSHA : Sans objet.

11.2 Référence à d'autres sections.

Voir la rubrique 4 pour les symptômes et les effets aigus et retardés.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Espèces d'essai	Méthode de l'essai	Substance d'essai	LC ₅₀
Colin de Virginie	Toxicité orale aiguë	Souche D747 de <i>B. amyloliquefaciens</i>	LD ₅₀ > 2250 mg/kg du poids corporel
<i>Oncorhynchus mykiss</i>	30 jours	Souche D747 de <i>B. amyloliquefaciens</i>	LC ₅₀ > 8,1 x 10 ¹⁰ UFC/L
<i>Daphnia magna</i>	21 jours	Souche D747 de <i>B. amyloliquefaciens</i>	EC ₅₀ > 2,3 x 10 ¹⁰ UFC/L
<i>Apis mellifera</i>	48 heures	Souche D747 de <i>B. amyloliquefaciens</i>	LD ₅₀ Oral > 1,0 x 10 ⁹ UFC/L

12.2. Persistance et dégradabilité

La propagation des populations de la substance active *B. amyloliquefaciens* D747 dans l'environnement pendant ou après l'application sur le terrain diminuera rapidement à des niveaux de fond naturels.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La substance active *B. amyloliquefaciens* D747 ne se multiplie pas ni ne s'accumule dans les animaux et les humains.

12.4. Mobilité dans le sol

Les spores de la substance active *B. amyloliquefaciens* D747 s'absorbent facilement aux fractions d'argile dans les sols et ne montrent aucun signe de lessivage. Par conséquent, le risque de contamination de l'eau souterraine est considéré comme négligeable.

12.5. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Éliminations

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Instructions d'élimination : Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture humaine ou animale par l'entreposage et l'élimination.

Entreposage des pesticides : Conserver dans un endroit sec inaccessible aux enfants. Entreposer dans les contenants d'origine seulement. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas.

Élimination des pesticides : Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur place ou à une installation d'élimination de déchets approuvée.

Manutention des contenants : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ce contenant ni remplir à nouveau.

-Pour les contenants égaux ou inférieurs à 18,92 litres (5 gallons)

Rincer le contenant (ou l'équivalent) trois fois immédiatement après l'avoir vidé. Triple rinçage comme suit : vider le contenu restant dans l'équipement d'application ou dans une cuve de mélange et laisser égoutter pendant 10 secondes après que le flux commence à couler. Remplir le contenant de 1/4 avec de l'eau et remettre le bouchon. Agiter pendant 10 secondes. Verser l'eau de rinçage dans l'équipement d'application ou dans une cuve de mélange ou entreposer l'eau de rinçage pour une utilisation ou une élimination ultérieure. Égoutter pendant 10 secondes après que le flux commence à couler. Répéter cette procédure deux fois de plus. Puis mettre au recyclage, si disponible, ou perforer et éliminer dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou si les autorités étatiques et locales l'autorisent, par combustion. Si brûlé, se tenir loin de la fumée.

-Pour les contenants supérieurs à 18,92 litres (5 gallons)

Triple rinçage comme suit : vider le contenu restant dans l'équipement d'application ou dans une cuve de mélange. Remplir le contenant de 1/4 avec de l'eau. Remettre et serrer les fermetures. Incliner le contenant sur son côté et rouler d'avant en arrière, s'assurant d'effectuer au moins un tour complet, pendant 30 secondes. Placer le contenant debout et le faire basculer d'avant en arrière à plusieurs reprises. Tourner le contenant sur son autre côté et rouler d'avant en arrière à plusieurs reprises. Vider l'eau de rinçage dans l'équipement d'application ou dans une cuve de mélange ou entreposer l'eau de rinçage pour une utilisation ou une élimination ultérieure. Répéter cette procédure deux fois de plus.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1. Numéro ONU

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.5. Dangers environnementaux

Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition ONU

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Non réglementé.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et le recueil IBC

Non réglementé.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Fiche de données de sécurité (FDS)

15.1. Réglementations/législation sur la sécurité, santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange

EPA : Ce produit chimique est un produit de pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de risques requises pour les fiches de données de sécurité (FDS), et pour les étiquettes en milieu de travail de produits chimiques non de pesticides. L'information sur les risques exigée sur l'étiquette des pesticides est reproduite ci-dessous. L'étiquette des pesticides comprend également d'autres informations importantes, y compris le mode d'emploi.

ATTENTION, GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

L'exposition répétée à des concentrations élevées de protéines microbiennes peut entraîner une sensibilisation allergique.

<u>OSHA</u> :	s/o
<u>Statut TSCA</u> :	Exempt
<u>Quantité CERCLA à déclarer</u> :	s/o
<u>SARA, Titre III</u> :	
Section 302 :	s/o
Section 311/312 :	s/o
Section 313 :	s/o
<u>Statut RCRA</u> :	s/o

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Clause de non-responsabilité :

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Certis USA ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel incombe à l'utilisateur. Tout matériau peut présenter des dangers inconnus pour la santé et doit être utilisé avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

Informations sur la rédaction des FDS :

Date de révision :	23 mars 2015
Date de la version	
Précédente :	5 avril 2012
Raison de la révision :	Norme de communication de risque d'OSHA 2012
FDS préparées par :	Certis USA LLC